

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

ARRONDISSEMENT
DE LONS LE SAUNIER

E X T R A I T
du registre des délibérations

Commune de COLONNE

Séance du 2 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

du Conseil municipal

ID : 039-213901598-20260702-2026_26-DE



Délibération n°26

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation : 22/06/2026

Date d'affichage : 22/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Charles VALLET, Maire.

Etaient présents : VALLET Charles, Eric DHIVERS, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPOINTAIRE Rémy, CROTET Camille, THERAULAZ Jean-Michel, Antoine PONCE, ROY Colleen, Sandra BONNOT.

Etaient excusés : Amélie POULET

Madame Anaïs CAPRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Délibération portant modification du lieu de réunion du conseil municipal

Le conseil municipal de la commune de COLONNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la tenue des séances du conseil municipal ;

Considérant que la capacité d'accueil est insuffisante,

Considérant qu'il convient de fixer un nouveau lieu de réunion permettant d'assurer le bon déroulement des séances du conseil municipal dans des conditions conformes aux exigences de publicité, d'accessibilité et de sécurité ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Les séances du conseil municipal se tiendront désormais à l'adresse suivante :

Salle des Fêtes

3 Place du Monument aux Morts, 39800 COLONNE à compter du 02 juillet 2026,

Article 2

Cette modification demeure applicable jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal,

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Charles VALLET



La Secrétaire de séance
Anaïs CAPRON



Publié le : 03/08/2026 12:42 (Europe/Paris)

Collectivité : Colonne

https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/74187